

Conditions de vente 2016-2017

	ANNULATION PAR LE PARTICIPANT	TRANSFERT À UNE AUTRE PERSONNE	ANNULATION D'UNE ACTIVITÉ PAR ISACA-QUÉBEC
Forfait membre	Non remboursable	Non transférable	Remboursement du ¼ du prix du forfait (sauf si l'activité annulée est gratuite)
Forfait non membre	Non remboursable	Non transférable	Remboursement du ½ du prix du forfait
Forfait corporatif	Non remboursable	Parmi les employés de l'organisation ayant souscrit le forfait – les noms des participants doivent être communiqués à activites@isaca-quebec.ca au plus tard la veille de l'événement	Crédit d'inscription(s) à utiliser pour une activité ultérieure (dans les 12 mois suivant l'événement annulé)
Activité payante membre	Jusqu'à 48 heures ouvrables avant l'événement : remboursement moins des frais de 35\$	À un autre membre d'ISACA-Québec uniquement avec information préalable envoyées à activites@isaca-quebec.ca	Remboursement complet
Activité gratuite membre (incluant membres du CA)	Sans frais jusqu'à 48 heures ouvrables avant l'événement. Ensuite: facturation de frais administratifs de 35\$	Non transférable	Aucun droit supplémentaire
Activité non membre	Jusqu'à 48 heures ouvrables avant l'événement : remboursement moins des frais de 35\$	Transférable après information préalable envoyée à activites@isaca-quebec.ca	Remboursement complet

À noter:

- Tous les tarifs et frais sont taxables;
- Les paiements se font par carte de crédit uniquement et par chèque pour seuls forfaits corporatifs;
- Les remboursements sont effectués par chèque uniquement;
- Aucune inscription à un événement n'est autorisée dans les 48 heures ouvrables qui le précèdent.